



Réforme ARTT : opposition des syndicats, Filâtre veut passer en force !

Alors que les réunions de concertation sur l'accord social n'ont pas encore rendu leurs conclusions, lors de la réunion sur l'ARTT du lundi 15 juin 2009, la direction de l'UTM a exprimé son intention de recourir à une consultation du personnel. L'inscription en urgence d'une consultation marque la volonté politique d'engager de façon irréversible une réforme fortement contestée depuis 8 mois par 5 syndicats sur 6. Aujourd'hui, la présidence, acculée, voudrait contourner les organisations représentatives des personnels pour ne pas avoir à appliquer la garantie publiée :

Pour le chapitre 5 de la "négociation accord social", conformément à l'engagement pris, la direction confirme que, sans nouvel accord, la circulaire ARTT signée le 09/07/2002 ne sera pas modifiée.

Cette manœuvre est un coup de force supplémentaire d'une direction décidée à imposer ses choix à tout prix, y compris en bafouant les règles qu'elle avait fixées au départ. Derrière des airs de consultation populaire, c'est bien d'une attaque anti-démocratique dont il s'agit. Elle n'est envisagée que parce que l'écrasante majorité des représentants du personnels est opposée à **la réforme d'augmentation du temps de travail**. Une telle consultation, en cours de discussion avec les organisations syndicales, reviendrait à rompre le dialogue social et à bafouer leur représentativité suite au constat d'un désaccord.

Le syndicat FERC-Sup CGT dénonce ces pratiques qui, moins d'une semaine après la fin de l'occupation de notre campus par la police, présagent très mal de l'avenir de notre université.

Pour mémoire...

5 syndicats sur 6 refusent la réforme Filâtre de l'ARTT. Que représentent-ils chez les BIATOS ?

- Commission Paritaire d'Etablissement : **93,75% des élus** (15 élus sur 16) - scrutin du 18 décembre 2008
- Conseils centraux (CA, CS et CEVU) : **84,62% des élus** (11 élus sur 13), dont 100% des élus au CA (3 élus sur 3) - scrutin du 8 avril 2008

Refuser de reconnaître la légitimité de ces organisations syndicales, c'est bafouer l'expression démocratique des BIATOS lors des différents scrutins.

Ne pas appliquer la garantie publiée en exergue de l'accord social, c'est renier sa parole et fouler au pied la représentativité des BIATOS.

La direction doit accepter les principes démocratiques !